

Conseil d'école n°3 – Procès verbal

Présents :

Équipe enseignante : Mme PERNIN et Mme BERTET (directrices), Mmes GARNIER RENARD, RAGEOT, ASTRE (adjointes), Mme FLEURANT (maîtresse E, RASED)

Équipe municipale : M Petiot (adjoint, responsable travaux), Mme Camus (adjointe, cohésion sociale), M. BEDIOT (conseiller, affaires scolaires)

Représentants de parents : Mme Communeau, Mme Notte, Mme Prevost, Mme Mauchand, Mme Imboula-Beauvoir (représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire), Mme Boutaut et Mme Pacaud (représentants des parents d'élèves de l'école maternelle)

Excusés: Mme Meunier (inspectrice de l'Éducation Nationale, circonscription de Dijon-Sud), Mme Baudement (psychologue scolaire, RASED), Mme Feurtet (responsable du périscolaire), Mme Djemali (maire), Mme Gelin (enseignante), Mme Chamel (représentante des parents d'élèves de l'école maternelle)

1. Préparation de la rentrée 2026

*Ecole :

Les inscriptions pour la rentrée prochaine ont eu lieu 11, 12 et 28 mai pour l'école élémentaire (15 inscriptions au CP, une inscription au CE2).

A l'école maternelle, elles ont lieu lors de la dernière semaine de mai et de la première semaine de juin (12 inscriptions en PS, 1 inscription en GS).

Une soirée « porte-ouverte » sera organisée vendredi 26 juin de 16h30 à 18h pour les futurs PS et leurs familles. Les élèves ont pu découvrir les lieux, le fonctionnement et les membres de l'équipe.

Pour la rentrée prochaine, les effectifs prévisionnels sont les suivants :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12	10	9	15	17	15	12	14

Total : 31 élèves en maternelle, 73 élèves en élémentaire

Les classes seront les suivantes :

*PS-MS : 16 élèves, Mme Bertet (directrice)

* MS-GS : 15 élèves Mme Garnier-Renard

*CP-CE1 : 24 élèves M Bonnefous

* CP-CE2 : 23 élèves Mme Gelin

*CM1-CM2 : 26 élèves Mme PERNIN (directrice)

En cette fin d'année, une liaison GS/CP est mise en place.

Les élèves de GS de Mme Garnier Renard se sont rendus chaque mardi après-midi dans la classe de CP, accueillis par Mme Gelin. Ils ont découvert la classe, le matériel utilisé au CP ainsi que les Alphas.

Les parents des futurs élèves de CP ont été reçus individuellement par la directrice afin de procéder à

l'admission administrative et échanger sur l'entrée à l'école élémentaire de leur enfant.

Les classes de GS et CP-CE1 ont également partagé, le vendredi 29 mai, la sortie à la fête de la réserve organisée par la communauté de communes.

Les listes de fournitures scolaires pour la rentrée 2026 ont été présentées : elles sont globalement similaires à celles de l'an dernier.

La rentrée aura lieu le mardi 1^{er} septembre, à 8h30.

*Bilan des prises en charge RASED pour l'année scolaire 2025/2026.

Mme Fleurant présente le bilan du RASED pour cette année. Elle a accompagné 18 élèves sur les deux écoles. En période 1, elle a accompagné la passation des évaluations nationales (parties collectives et fluence) et a pris en charge quelques élèves suite aux résultats (du CE2 au CM2). Elle est également intervenue dans la classe de CP-CE1 autour d'un travail sur l'entrée en lecture et en écriture et est co-intervenue également dans la classe de CM1-CM2 pour la mise en place du projet autour du « Bien vivre ensemble ».

En périodes 2 et 3, elle a accompagné des élèves de cycle 2 en français et mathématiques selon les besoins.

En périodes 4 et 5, l'accompagnement auprès des élèves de cycle 2 s'est poursuivi. Des élèves de maternelle ont également bénéficié de son aide.

Mme Fleurant est intervenue, tout au long de l'année, une heure chaque semaine dans la classe de CM1-CM2 pour le projet mené autour du « Bien vivre ensemble ». Il a permis de travailler le langage dans ses deux dimensions : langage oral et production d'écrit. La restitution aura lieu le jeudi 2 juillet à 18h dans la cour de l'école.

Mme Baudement, psychologue scolaire, est intervenue auprès de 11 élèves pour des observations en classe, des réunions avec les familles ou la réalisation de bilan cognitif.

2. Bilan des activités et projets de l'année

Décloisonnements :

Les decloisonnements engagés en début d'année se sont poursuivis.

Bibliothèque :

En maternelle, les élèves s'y rendent tous les jeudis matins durant 45min.

Les élèves d'élémentaire continuent de se rendre à la bibliothèque une fois par quinzaine, le jeudi. Nous remercions une nouvelle fois les bénévoles pour leur accueil et leur implication.

Activités USEP :

Les classes de CP-CE1 ont participé aux rencontres USEP « gymnastique » (17 mars), « biathlon » (24 avril) et « bike and run » (8 juin). Ces deux dernières rencontres ont eu lieu à Corcelles-lès-Cîteaux.

Nous remercions la mairie pour la mise à disposition du terrain et l'aide logistique.

Les élèves de CM1-CM2 ont participé à la rencontre « tchoukball » (2 mars), « biathlon » (24 avril) et au « P'tit tour à vélo de la Côte d'Or » (accueil des élèves de l'école de la Colombière le 15 juin, étape à vélo jusqu'à Bresse-sur-Tille le 16 juin).

La rencontre triathlon prévue le 22 juin a été annulée en raison du placement en vigilance rouge canicule du département.

Les classes de maternelle ont participé à la rencontre USEP « athlétisme » le lundi 1^{er} juin à l'Etang-Vergy.

La rencontre « orientation », prévue le jeudi 25 juin, a été annulée en raison du placement en vigilance rouge canicule du département.

L'équipe enseignante demande si de nouvelles rencontres USEP pourront avoir lieu l'an prochain sur la

commune. La réponse apportée est favorable.

Ecole et cinéma :

Les élèves GS de maternelle et de la classe de CE1-CE2 ont bénéficié de la dernière projection le lundi 8 juin.

Natation :

Le cycle a débuté 21 avril et se terminera le 30 juin. L'équipe enseignante remercie la municipalité pour le financement des transports.

EPS :

Les élèves du CP au CE2 bénéficient d'interventions « handball » animées par un membre du HPN. Le tournoi inter-école prévue le vendredi 26 juin a été annulé en raison de la canicule.

La main à la pâte :

Mme Bon, coordinatrice du centre pilote Dole-Arbois de la main à la pâte est intervenue dans chaque classe.

Les élèves de la classe de CP-CE1 ont travaillé sur les peintures naturelles.

Les CM ont travaillé sur un projet « matériaux ».

Les GS ont travaillé sur les aimants et les MS et PS sur la thématique des bouchons et des couvercles.

Service sanitaire

Cette année, l'école maternelle a accueilli 6 étudiants infirmiers dans le cadre de leur service sanitaire. Ils sont intervenus auprès des élèves de PS et MS autour de la thématique l'hygiène des mains.

Gestes qui sauvent :

Les élèves de CM ont bénéficié d'une formation aux gestes qui sauvent financée par la CPTS Pays d'Or.

Visite du collège :

Les élèves sont allés visiter le collège, le jeudi 11 juin. Ils s'y sont rendus en vélo.

Commémoration du 8 mai :

Les élèves ont participé à la cérémonie de commémoration du 8 mai. Quelques élèves ont pris part à la lecture d'un texte.

Sorties et voyages scolaires :

Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 se sont rendus à l'Etang-Rouge le vendredi 22 mai.

Les élèves de CM se sont rendus du 1^{er} au 5 juin à Valloire avec les élèves de CM1-CM2 du RPI Treclun-Soirans-Pluvet.

Les classes de maternelle devaient se rendre au château de la Rosière le lundi 22 juin. La sortie a dû être annulée en raison des décisions préfectorales liées à la canicule.

L'ensemble de l'équipe enseignante souhaite remercier les parents pour leur investissement tout au long des sorties scolaires.

Mobilier en palettes :

Avec l'aide de parents d'élèves et d'habitants du village, des bancs et tables pour la cour de récréation ont été réalisés avec les enfants.

Un habitant de la commune a également confectionné des jardinières qui seront entreposées prochainement dans la cour.

Permis piéton :

Les CE1-CE2 ont passé leur permis piéton le 23 juin.

Sorties ONF :

Dans le cadre de la journée internationale des forêts, des membres de l'ONF ont proposé une demi-journée thématique à chacune des classes de l'élémentaire et de maternelle.

Toute l'équipe remercie les différents intervenants : Mme Carpentier, M. Bediot et M. Berthaut.

Projet Petits marcheurs :

Ce projet a pris fin début mars. Il a permis aux élèves de la classe de PS-MS de bénéficier de 11 sorties marche accompagnés par des habitants du village.

Le balisage de sentiers par les élèves de CM est reporté à la rentrée prochaine.

3. Point « sécurité »

Un dernier exercice incendie sera réalisé d'ici la fin de l'année. Les élèves et les enseignantes ne seront pas avertis du jour avec précision afin de développer les réflexes. Il sera toutefois rappeler aux élèves et personnels qu'un dernier exercice se tiendra avant les congés d'été.

Le DTA a été réalisé. L'école a été destinataire du rapport. Il a été transmis à l'assistante de prévention.

4. Bilan financier

*Coopérative scolaire :

Le compte à l'OCCE va être clôturé. A ce jour, il reste 108,23 sur le compte ce qui permettra de régler les frais de gestion. La somme restante sera créditée sur le compte de l'association USEP.

La coopérative a permis de régler :

- les transports pour l'USEP et la sortie à La Vapeur
- la visserie pour les prises d'escalade
- l'achat de petit matériel pour les classes
- le goûter pour Valloire
- la sortie à l'étang rouge.
- l'achat des photographies pour les albums souvenirs de Valloire.

* Section - USEP : 8 592.36€ sur le compte.

Il reste à régler certains éléments du séjour à Valloire ainsi que l'achat de petit matériel pour les classes.

*APE « Les Moutar'de Cîteaux »

Les bénéfices des dernières manifestations sont présentés :

Carnaval : 450,51 €

Vente de chocolats : 651,17€

Vente de plants : 786,19€

Fête de l'école : bénéfices supérieurs à 1 000€ par rapport à l'année dernière.

Le montant des bénéfices pour cette année approche un montant de 7 000€.

*Mairie :

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour le financement des transports (gymnase, piscine), pour son aide logistique lors des différents projets et sorties sportives.

5. Aménagements et demandes de travaux

Un point est fait sur les demandes de travaux formulées au deuxième conseil d'école :

- Equipement pour chacune des écoles d'un nouveau téléphone suite à des soucis de réception d'appels et de message. La demande est prise en note.
- Une entreprise est intervenue pour les volets bloqués en maternelle. Un devis a été établi.

- La pose du gazon synthétique autour du petit rond-point de l'école maternelle est en projet.
- La municipalité informe les enseignantes que le verrou du portillon situé entre les deux cours a été changé. Les enseignantes demandent à disposer des clés.
- La municipalité a bien noté que les boîtiers PPMS entre les deux bâtiments de l'école élémentaire ne sont pas reliés.
- La réalisation de petits bancs pour le vestiaire du hall de l'élémentaire a bien été pris en note.
- Le tableau blanc a été budgétisé. L'ordinateur de la classe de CP-CE1 a été remplacé.
- Les devis pour l'achat de nouveaux manuels pour la rentrée 2026 ont été validés. Nous remercions la mairie.

Ecole élémentaire :

De nouvelles demandes de travaux sont présentées :

Les effectifs étant plus importants à la rentrée prochaine, sera-t-il possible de rapporter des tables de l'atelier ?

*Besoin en tables : 2 en CP-CE1, 1 en CP-CE2 et 2 en CM1-CM2 (+ 2 arrivants ?)

*Besoin en chaises : 2 en CP-CE1, (8 en CM sont des chaises personnelles appartenant à Mme Pernin)

-La mairie s'était renseignée pour voir si du mobilier était disponible dans les écoles ayant eu une fermeture de classe ? Elle est en attente des réponses.

-En cette fin d'année particulièrement chaude, la cour d'école reste un lieu où la chaleur est difficilement supportable.

La pose d'une voile d'ombrage est-elle envisageable ? La plantation d'un nouvel arbre serait-elle une solution plus pertinente.

A la suite des discussions, il est jugé pertinent d'organiser une réunion publique conviant les volontaires du village à venir échanger leurs idées et propositions sur les aménagements possibles.

La mairie pourra également étudier les divers appels à projets.

En interne, les enseignantes pourront voir s'il est possible pour les élèves d'élémentaire de se rendre parfois dans la cour de la maternelle, un peu plus ombragée.

-L'achat de climatiseurs a été envisagé par la mairie. A l'heure actuelle, un tel investissement pose plusieurs questions d'ordre technique. Pour l'instant, des ventilateurs ont été achetés.

Des études ont été faites sur les bâtiments.

-Dans le cadre de la mise en œuvre du programme EVAR, serait-il possible que la bibliothèque municipale investisse dans des lots de livres ? Ceci permettrait que les thématiques travaillées en classe soient évoquées dans les familles.

La municipalité indique que les enseignantes peuvent fournir une liste d'ouvrages afin que les bibliothécaires les empruntent à la médiathèque.

L'association de parents d'élèves proposent d'acheter également quelques ouvrages rapidement pour permettre à l'équipe enseignante d'être opérationnelle rapidement.

-Pourrions-nous repenser l'espace devant le bureau de direction afin qu'il devienne, en accord avec les programmes EVAR et le projet d'école, un espace de réflexion et de bien-être ?

Cette demande d'aménagement induit de retirer une ou deux étagères posées les années précédentes par le personnel communal. L'équipe justifie la nécessité de la mise en place de cet espace au regard de la pluralité des élèves accueillis à l'école.

-L'aménagement d'un espace couvert vers la classe de CP est demandé afin de pouvoir y glisser les caisses de matériel et des garages à vélo.

-Une rampe d'accès pour la cour peut-elle être mise en place (loi 2005) ? Ainsi, l'accès aux personnes en situation de handicap serait facilité. De même, les enfants pourraient monter seuls leur vélo.

Afin d'apporter une première réponse rapide, un système de planche à poser, selon les besoins, sur les marches d'accès à la cour sera fabriqué par le personnel communal.

Des études plus approfondies seront également menées ultérieurement pour la réalisation d'une rampe

d'accès.

-La salle du bas de la mairie pourrait-elle être utilisée comme salle informatique ? Elle sert actuellement lors de la venue de l'infirmière scolaire.

La mairie a pour projet d'en faire une salle de mariage. La demande est cependant entendue et sera discutée en conseil. Une réponse sera apportée ultérieurement. En attendant, les postes fixes ne pourront pas être stockés à l'école.

-Un bac à gravier sera installé dans l'un des angles de la cour de l'école élémentaire afin de créer un coin « expérimentation/manipulation ».

Ecole maternelle :

Une réunion a eu lieu avec Mme Ambre Facon concernant la résonnance de la classe des GS. Suite à cet entretien, des aménagements vont être réalisés (pose de parquets flottants – rideaux – panneaux lièges – lino phonique sur les tables).

- Une demande est formulée pour l'implantation d'un carré de jardin dans la cour de l'école. Après discussion, il est finalement décidé que le « jardin communal » sera remis en fonctionnement. Certaines classes d'élémentaire s'investiront également.

- Quelques bancs à hauteur d'enfants seront installés dans la cour de la maternelle.

-Le cale porte de la classe de PS MS est tombé, serait-il possible de le revisser ? La demande est prise en note.

-Après étude, il s'avère que l'ajout d'une prise électrique dans le bureau de direction de l'école maternelle est possible. La demande est prise en note.

-Un verrou sur le placard de rangement des produits ménagés dans les sanitaires de GS devra être installé pour des raisons de sécurité.

- Une demande pour repeindre la cabane et les marelles a été faite. Elles seront repeintes pendant les congés d'été.

La remarque est faite à l'équipe enseignante que les demandes formulées sont nombreuses. Les directrices rappellent qu'elles en ont bien conscience et que ces demandes s'inscrivent dans une réflexion à long terme pour répondre aux besoins des élèves et s'inscrire dans les attentes institutionnelles. Les directrices rappellent qu'elles n'attendent pas une réalisation immédiate des demandes, ayant pleinement conscience des problématiques de budget, de personnel, de temps.

Les représentants de parents d'élèves rappellent que plusieurs villageois seraient volontaires pour réaliser quelques tâches (peinture, ...) afin d'aider le personnel communal.

6. Commission électorale, point sur les élections de représentants des parents d'élèves

*Présentation de la loi 2021-1716 :

La loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou directeur d'école prévoit la possibilité pour le directeur d'école de recourir au vote par voie électronique pour l'élection des représentants de parents d'élèves après avoir consulté le conseil d'école.

*Présentation des différentes modalités de vote :

Pour l'élection des représentants de parents d'élèves, le vote peut avoir lieu soit à l'urne, soit par correspondance, soit par voie électronique. C'est le directeur qui décide de la modalité du vote après consultation du conseil d'école.

Si la modalité du vote électronique est retenue, c'est à l'école de s'organiser pour trouver un prestataire

fournissant une solution technique de vote électronique par internet.

Lors de l'année scolaire 2025-2026, le vote a eu lieu uniquement par correspondance.

Pour l'instant, un seul prestataire est inscrit au registre de la protection des données.

Un devis a été effectué auprès du prestataire Edifice vote. Il s'élève à 43,80€.

Une demande de financement est formulée auprès de la municipalité. Elle sera étudiée en conseil municipal.

Un second prestataire devrait bientôt être inscrit au registre. Un devis sera établi pour comparaison et transmis à la mairie.

Le conseil est donc consulté sur les modalités de scrutin. **À l'unanimité, il est décidé que si le devis est accepté par la mairie, le vote aura lieu par voie électronique. Dans le cas contraire, il est également décidé à l'unanimité que le vote exclusif par correspondance est retenu.**

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école pour l'année scolaire 2026-2027 se dérouleront par vote électronique ou à défaut uniquement par correspondance.

*Constitution de la commission électorale.

Le conseil d'école désigne en son sein, les membres d'une commission composée du directeur d'école, président, d'un enseignant, de deux parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'Éducation nationale ainsi que, éventuellement, d'un représentant de la collectivité locale. Cette commission, constituée en bureau des élections, est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections.

La commission électorale, pour l'année 2026-2027, sera composée de : Mme PERNIN et Mme Bertet (directrices et enseignantes), Mme Garnier Renard (enseignante), Mme Boutaut et Mme Prevost (parents délégués).

Un rappel des missions des représentants de parents d'élèves est formulé.

Il est rappelé par les directrices que tout parent élu ne peut utiliser son statut de représentant délégué dans le cadre d'une affaire personnelle.

Le rôle de parents délégués est régi par divers textes :

-article D111-11 du code de l'éducation

-règlement type départemental

- la circulaire n°2006-137 du 27/08/2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école.

Décret n°2006-935 du 28 juillet 2006 - art. 1 () JORF 29 juillet 2006

Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

Les directrices rappellent qu'elles peuvent transmettre les courriels des parents ayant donné leur accord dans les documents de rentrée mais qu'en aucun cas, elles ne peuvent transmettre d'autres informations (numéro de téléphone ...). Il est également rappelé qu'un représentant de parents élu doit faire appel à un tiers pour gérer une situation qui concernerait son enfant.

7. Questions soumises au conseil d'école et informations de la municipalité


Aucune question n'a été transmise.

M. Bediot indique que des devis ont été établis concernant la façade dégradée de l'ancien presbytère accueillant deux classes de l'école élémentaire. Des travaux seront possiblement réalisés dans l'été.

La séance est levée à 20h03

Fait à Corcelles-lès-Cîteaux, le 23 juin 2026

Document rédigé conjointement par Mesdames BERTET et PERNIN, directrices des écoles maternelle et élémentaire

Bertet Juliette


Amandine Pernin
